



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-cinquième réunion**Union africaine**
Comité d'experts
Deuxième réunion

Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion du Comité d'experts
Addis-Abeba, 31 mars – 2 avril 2016

Projet de note conceptuelle

I. Contexte

1. Pendant plus de 10 ans, la croissance économique des pays africains a dépassé la moyenne mondiale et des progrès remarquables ont été faits concernant plusieurs indicateurs socio-économiques, malgré des conjonctures initiales défavorables. En dépit de ces résultats positifs, beaucoup reste à faire pour réduire la pauvreté et améliorer l'accès à des services de santé et d'éducation répondant aux normes minimales de qualité. Près d'une personne sur deux en Afrique vit en dessous du seuil de pauvreté extrême et le continent affiche les niveaux les plus élevés de mortalité des mères et des enfants. Environ 3,2 millions d'enfants n'avaient pas atteint leur cinquième anniversaire en 2012 sur le continent et le taux de mortalité maternelle, qui est de 289 décès pour 100 000 naissances vivantes, dépasse la moyenne mondiale, celle-ci s'établissant à 210 décès pour 100 000 naissances vivantes.

2. Le niveau relativement élevé de la pauvreté est lié à la structure de la plupart des économies africaines. Les pays africains sont fortement tributaires des produits de base, qu'ils exportent avec peu ou pas de valeur ajoutée, réduisant ainsi au fond leurs chances de créer des emplois. Par l'industrialisation fondée sur les produits de base, la transformation économique peut créer des emplois décents, réduire nettement la pauvreté et limiter les inégalités de revenus et de richesse autant que possible.

3. C'est dans ce contexte que les États membres africains ont accordé la priorité à la transformation structurelle dans l'Agenda 2063 (cadre continental de développement), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou Programme 2030 (cadre mondial de développement) et le Programme

#

d'action d'Addis-Abeba qui concourt à la mise en œuvre du Programme 2030. Avec l'adoption de l'Agenda 2063¹ et de son premier plan décennal de mise en œuvre par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, respectivement en janvier 2015 à Addis-Abeba et en juin 2015 à Sandton (Afrique du Sud), les décideurs africains ont défini le dessein du continent pour les cinquante prochaines années, qui se veut être un projet progressif tourné vers l'avenir. Au niveau mondial, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable)², adopté en septembre 2015, constitue la réponse de la communauté internationale aux défis fondamentaux que le monde doit relever aujourd'hui : éradiquer la pauvreté et assurer un développement durable et sans laissés-pour-compte pour les générations présentes et futures.

4. Ainsi, une double transition s'impose aux pays africains: s'adapter à l'Agenda 2063 et à son premier plan décennal de mise en œuvre à l'échelon continental et passer des objectifs du Millénaire pour le développement au Programme 2030 à l'échelon mondial. Ces deux volets doivent être dûment coordonnés afin de les exécuter, d'en assurer le suivi et de les examiner de la même façon.

II. Objectifs de la Conférence des ministres

5. Compte tenu de ce qui précède, il importe au plus haut point que l'Afrique adopte une stratégie cohérente permettant de mettre en œuvre l'Agenda 2063 et le Programme 2030 de façon efficace et coordonnée. La Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique offre la meilleure occasion de s'y atteler. En effet, elle est devenue le principal espace de discussion sur le continent où les ministres africains chargés des finances, de l'économie, de la planification, de l'intégration et du développement économique ainsi que les gouverneurs des banques centrales peuvent examiner des questions intéressant le développement de l'Afrique. La Conférence des ministres de 2016 se tiendra sur le thème « Vers une approche intégrée et cohérente de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ». Ce thème procède de recommandations faites par les dirigeants de l'Union africaine dans leurs décisions sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063, notamment l'exécution des projets phares, ainsi que de celles faites à l'occasion des débats qui se tiennent à l'échelle mondiale sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Les participants à la Conférence s'emploieront donc à déterminer comment les pays africains peuvent reprendre le premier plan décennal de mise en œuvre à leur compte et l'exécuter avec succès, au sein d'une mission élargie d'appui à la promotion et à la mise en place d'un cadre commun de réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Les stratégies qu'ils adopteraient à cette occasion ne devraient pas seulement tendre à favoriser une croissance forte et durable, mais aussi faire en sorte que les fruits de cette croissance soient partagés sur une grande échelle afin de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie de tous les Africains. De plus, à l'issue de leurs

#####

¹ L'Agenda 2063 est un programme de transformation de 50 ans qui sera exécuté grâce à cinq plans décennaux de mise en œuvre, dont le premier porte sur la période de 2014 à 2023.

² Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou Programme 2030 est une tentative de résolution des volets mondiaux des problèmes de développement de l'Afrique. Il s'ensuit que les objectifs de développement durable peuvent être considérés comme un sous-ensemble de l'Agenda 2063, d'autant plus qu'ils seront mis en œuvre sur une période de 15 ans s'étendant jusqu'en 2030.

délibérations, les ministres donneront des indications sur les mécanismes permettant d'adopter le premier plan décennal de mise en œuvre et de l'intégrer avec succès aux niveaux national, régional et continental.

7. Les participants à la Conférence devraient également mettre à profit les enseignements tirés du processus d'internalisation du premier plan décennal de mise en œuvre qui a déjà été engagé dans 23 pays, ainsi que l'expérience acquise d'initiatives continentales de développement par l'Afrique au fil des années et les processus de développement entrepris à l'échelle mondiale, pour faire en sorte que tout cadre de mise en œuvre inclue :

- Des dispositifs opérants d'exécution, de coordination, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et continental ;
- La mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental ;
- Le renforcement des capacités des institutions nationales, régionales et continentales qui prendront part à la mise en place du cadre commun ;
- Des activités de sensibilisation à l'intention des institutions ou organisations nationales, régionales et continentales chargées de la conception des objectifs de développement communs, ainsi que de leur mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation ;
- L'échange d'informations avec les populations africaines, les organisations de la société civile et tous les autres groupes identifiables et leur participation à la prise de décisions concernant la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation du cadre.

8. La Conférence des ministres offre donc l'occasion de débattre l'harmonisation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 à l'heure de leur mise en œuvre, par l'examen des thèmes suivants : harmonisation, synergies et sensibilisation aux deux cadres de développement ; intégration des deux cadres de développement dans les plans nationaux de développement ; suivi et évaluation ; et financement.

9. Elle aura pour objectifs spécifiques de

- Fournir des indications sur la manière de concevoir et d'appliquer au niveau des États membres un système intégré et harmonisé d'exécution de l'Agenda 2063, de son plan décennal de mise en œuvre et des objectifs de développement durable ;
- Donner des orientations générales sur les mécanismes permettant de mettre au point ce système intégré et harmonisé pour concourir de manière cohérente à la réalisation de l'Agenda 2063.

III. Domaines sous-thématiques à considérer en vue d'une approche intégrée et harmonisée

10. Les participants à la réunion examineront les quatre domaines thématiques suivants :

A. Harmonisation, synergies et sensibilisation : la nécessité d'un système de développement cohérent

11. Pour bien mettre en œuvre les cadres continental et mondial de développement, il est indispensable que les personnes intéressées les appréhendent de façon identique. De fait, les deux programmes ne pourront être menés à bien que si des campagnes de publicité et des actions de sensibilisation

#

à leurs divers éléments sont entreprises pour mieux faire connaître l'intérêt que l'un et l'autre présentent pour le développement national, ainsi que les rapports qui les unissent et leurs synergies. À cet effet, le Programme 2030 doit s'interpréter comme une tentative de résolution des volets mondiaux des problèmes de développement de l'Afrique, tandis que l'Agenda 2063 doit être considéré comme une réponse aux problèmes de développement propres au continent et à ses aspirations spécifiques, les volets mondiaux et continentaux se recoupant dans une large mesure.

12. Le discours de sensibilisation doit porter principalement sur la contribution de l'Afrique à l'élaboration des objectifs de développement durable, les similitudes entre ces derniers et l'Agenda 2063 ainsi que les implications de la contribution et des similitudes dans le processus de mise en œuvre. Les deux cadres de développement s'inspirent des priorités et aspirations de l'Afrique : les objectifs de développement durable via la Position africaine commune et l'Agenda 2063 par la synthèse des mécanismes, déclarations et initiatives de développement africains existants ainsi que des concertations entre les parties prenantes qu'il réalise.

13. L'existence de synergies donne la possibilité de mettre en œuvre les deux initiatives sans encombrer inutilement les décideurs de multiples cadres de développement. Elle réduit également certaines des difficultés de coordination rencontrées dans la mise en œuvre et le suivi des deux programmes.

Questions à examiner

- Quel message faut-il faire passer à la population s'agissant de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ?
- Qui doit se charger de faire connaître les deux programmes à la population ? Ceux-ci doivent-ils être vulgarisés ensemble ou séparément ?

B. Intégration des cadres de résultats

14. L'Agenda 2063 et le Programme 2030 créeront le cadre nécessaire à une transformation structurelle durable de l'Afrique. Les deux programmes sont exhaustifs, fondés sur un long processus de concertation et visent tous à assurer une transformation structurelle et un développement durable. Le premier plan décennal de mise en œuvre est un mécanisme conçu pour faciliter leur exécution à tous les niveaux.

15. Il s'ensuit qu'en dépit de l'existence de synergies, la coordination est indispensable pour faire en sorte que tous les aspects des deux programmes soient pris en compte au moment de l'exécution et du suivi : aussi bien leurs points de convergence que les questions qu'ils traitent séparément qui revêtent une certaine importance pour le développement du continent.

16. Par son internalisation, le premier plan décennal de mise en œuvre tente de faire la synthèse des deux programmes. La nécessité de cette synthèse s'est imposée à la suite de l'élaboration d'un cadre d'évaluation qui a mis en évidence des convergences entre les deux programmes au niveau de leurs cibles afin de dégager des indicateurs communs. La mise en œuvre des deux programmes nécessitera dès lors un renforcement des capacités requises pour les exécuter de manière cohérente dans le cadre des plans nationaux, ainsi que des recherches permettant de fonder toute décision à prendre sur des données probantes afin de réduire au maximum les cas de double emploi, d'optimiser l'utilisation des ressources et de faciliter l'établissement de rapports intégrés.

Questions à examiner

- Quels sont les outils, formules ou méthodes nécessaires pour intégrer dans les plans nationaux les cadres de résultats de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ?

- Les outils doivent-ils être les mêmes pour tous les États membres ou faut-il ne fournir à ceux-ci que des directives générales pour leur permettre de s'adapter à leur situation particulière ?
- Quel est le type d'assistance technique qui doit être fourni aux États membres et par qui ?

C. Suivi et évaluation

17. Pour que le suivi et l'évaluation des deux cadres de développement se fassent de façon cohérente, il faut disposer d'un ensemble intégré d'objectifs, d'indicateurs à atteindre et d'un mécanisme harmonisé d'examen et d'établissement de rapports. L'Agenda 2063 comporte 7 aspirations, 20 objectifs et 34 domaines prioritaires, assortis de cibles et d'indicateurs, tandis que le Programme 2030 a 17 objectifs, 169 cibles et quelque 200 indicateurs. Au niveau des indicateurs, les deux cadres de développement se rejoignent à un taux d'environ 70 %. Même si la convergence est beaucoup plus élevée au niveau des objectifs et des cibles, il sera indispensable d'élaborer un ensemble commun d'objectifs, de cibles et d'indicateurs continentaux pour assurer la cohérence dans le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle des deux programmes. Il faut donc harmoniser les cadres de résultats et les mécanismes de contrôle de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

18. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales élaborent ensemble actuellement un système unifié de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 pour le continent à l'effet de compléter les structures et systèmes de suivi et d'évaluation existants. Ce système s'inscrit dans le prolongement du projet de cadre (d'indicateurs) d'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre aux niveaux national et régional, ainsi que dans celui du calquage des objectifs et des cibles de l'Agenda 2063 sur les objectifs de développement durable. Dans le même temps, les trois organes continentaux, à savoir la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, travaillent avec les communautés économiques régionales à la mise au point d'un ensemble restreint d'indicateurs continentaux permettant de suivre les progrès réalisés au sujet de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

19. Cependant, le nombre même des cibles et des indicateurs des deux initiatives donne à penser que même en cas d'intégration, il ne sera possible de suivre les progrès réalisés que si on renforce les moyens de collecte, d'analyse et de diffusion de données.

Questions à examiner

- Faut-il créer un concept d'« indicateurs fondamentaux de l'Agenda 2063 » sur lesquels États membres pourraient faire rapport aux communautés économiques régionales ?
- Les États membres doivent-ils créer des structures chargées de superviser l'établissement de rapports et le suivi de l'évolution des deux cadres de développement au niveau national ? Si oui, de quel type ?

Mécanisme de contrôle

20. La question d'un ensemble unifié d'objectifs, de cibles et d'indicateurs correspondants a pour corollaire celle d'un dispositif de contrôle. Pour éviter de surcharger les décideurs, il faudra absolument mettre au point un mécanisme commun d'examen des conclusions que dégagent les rapports sur l'évolution des deux programmes, afin de veiller à ce que ces conclusions ne fassent pas l'objet d'une évaluation et d'une réponse compartimentées.

#

21. Actuellement, l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable ont des mécanismes de contrôle distincts. L'Agenda 2063 recommande la création d'un cadre annuel de discussion africain destiné, entre autres, à sensibiliser tous les secteurs au rôle des populations africaines dans son processus de mise en œuvre et à mieux faire comprendre ce rôle, à prendre les mesures qu'imposent les rapports sur son évolution, à mobiliser les parties prenantes pour accélérer sa concrétisation et à déterminer les meilleures pratiques et les porte-drapeaux permettant d'accélérer sa mise en œuvre. Par contre, le Programme 2030 dispose d'un mécanisme de contrôle à plusieurs niveaux coiffé par un Forum politique de haut niveau. Les détails des mécanismes régionaux et nationaux ont été laissés à l'appréciation des organes compétents respectifs. Cependant, le Programme 2030 invite les commissions régionales à aider les États membres à créer une instance de contrôle appropriée.

Questions à examiner

- Doit-il y avoir une méthode commune d'établissement de rapports sur les résultats des deux programmes ? Si oui, faut-il concevoir un outil ou des formules à cette fin ? Les États membres doivent-ils simplement établir leurs rapports sur la base de leur système national ? Qui doit mettre au point les outils ou les formules en question ?
- À quelle fréquence ou dans quel délai les données et informations de suivi doivent-elles être obtenues des États membres ?
- À quelle fréquence ou selon quel échéancier les rapports de suivi doivent-ils être produits ?
- À qui les rapports uniformisés et synchronisés doivent-ils être adressés ? D'abord aux communautés économiques régionales puis à la Commission de l'Union africaine ? Ou directement à la Commission du fait que c'est elle qui était chargée d'établir les rapports de situation sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ?

D. Financement

22. L'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 requièrent l'un et l'autre d'énormes ressources financières et non financières de toutes origines. Au niveau extérieur, le Programme d'action d'Addis-Abeba se donne notamment pour mission de créer un cadre destiné à coordonner les investissements dans le domaine des infrastructures, de mettre au point un mécanisme de facilitation des technologies pour soutenir l'innovation, la science et la technologie, de renforcer la coopération internationale en matière fiscale pour juguler les flux financiers illicites et d'améliorer les capacités de mobilisation de ressources intérieures. Étant donné cependant que les partenaires de développement rechignent à s'imposer un calendrier d'exécution des engagements qu'ils ont déjà pris en matière d'aide publique au développement et que la plupart des pays européens sont en train d'assainir leurs finances publiques, il y a lieu de douter de la possibilité d'obtenir réellement des financements extérieurs dans un proche avenir. Ainsi, nonobstant les concours extérieurs, les ressources intérieures assureront l'essentiel du financement des programmes intégrés. Cela demande de redoubler d'efforts dans la mobilisation des ressources intérieures nécessaires pour assurer leur financement, celui des projets phares et celui des programmes apparentés. Né de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme d'action d'Addis-Ababa recommande, lui aussi, d'accorder une attention accrue à la mobilisation des ressources intérieures.

23. Pour l'Afrique, la mobilisation des ressources intérieures dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 est une entreprise multipartite qui nécessite des interventions coordonnées à un triple niveau institutionnel, à savoir celui des institutions continentales (Commission de l'Union africaine, Agence de planification et de coordination du NEPAD, Banque africaine de développement, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine d'import-export et Africare), celui des institutions régionales (communautés économiques régionales, institutions financières régionales, notamment les institutions régionales de financement du développement, les compagnies régionales d'assurance et de réassurance, les établissements d'assurance contre les risques politiques et les bourses régionales, etc.) et celui des institutions nationales (ministère des finances, trésor et autorités budgétaires, banque centrale et institutions financières telles que les banques, les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance, les bourses de valeurs, d'obligations et de marchandises). De plus, vu l'ampleur des défaillances des marchés financiers dans l'ensemble du continent africain, conjuguée à celle des ressources financières supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins de financement de l'Agenda 2063, il convient de favoriser et de mettre en place un certain nombre de nouveaux instruments de financement tels le fonds Africa50, une agence africaine de garantie des crédits et une banque africaine d'investissement.

Questions à examiner

- Pourquoi une approche concertée et coordonnée est-elle nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures relative à l'Agenda 2063 et au Programme 2030 ?
- Quels domaines prioritaires, meilleures ou bonnes pratiques et innovations dans le domaine de la mobilisation des ressources intérieures doivent-ils être pris en compte dans le cadre du financement des deux programmes ?
- Comment les instruments de financement actuels peuvent-ils être perfectionnés et renforcés pour répondre aux besoins de financement supplémentaire des deux programmes ?
- Comment doivent être définies les feuilles de route pratiques du financement de chacun des projets accélérés ou des projets phares de l'Agenda 2063 ?
- Comment la stratégie de financement, de mobilisation des ressources intérieures et de partenariat de l'Agenda 2063 doit-elle être internalisée et mise en œuvre ?
- Quels doivent être le cadre institutionnel et les rôles et responsabilités (à assumer par l'Union africaine ou l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales, les États membres, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique) nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, assurer son suivi, l'évaluer et établir les rapports y relatifs ?

#

IV. Structure de la Conférence des ministres

24. La Conférence des ministres sera précédée d'une réunion préparatoire technique du Comité d'experts. Le Comité analysera le thème de la Conférence et fera des recommandations aux ministres pour adoption. De plus, il passera en revue la situation économique et sociale en Afrique, ainsi que d'autres questions statutaires relatives aux activités de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat de la CEA, et fera les recommandations qui s'imposent pour examen à la Conférence. En marge de la Conférence se tiendront un certain nombre de manifestations parallèles touchant des enjeux clefs du développement, ainsi que la Conférence annuelle Adebayo Adedeji, qui portera sur un sujet d'actualité intéressant le développement du continent africain.

25. Quatre principales séances plénières auront lieu, comme suit :

a) La première sera consacrée aux questions relatives à la vulgarisation ;

b) La deuxième portera sur l'intégration des cadres de résultats dans les plans nationaux ;

c) La troisième abordera la question de l'établissement de rapports, du suivi et de l'évaluation, en vue de la création d'un mécanisme commun d'établissement de rapports ;

d) La quatrième aura pour objet la mise en place de la stratégie de mobilisation des ressources intérieures.

V. Résultats attendus

26. La Conférence des ministres devrait déboucher sur les résultats suivants :

a) Des recommandations sur une approche unifiée de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, du premier plan décennal de mise en œuvre et des objectifs de développement durable ;

b) Des orientations sur les mécanismes permettant d'élaborer cette approche.

VI. Documentation

27. Les débats qui se tiendront entre les experts et les ministres s'appuieront sur la présente note conceptuelle consacrée au thème de la Conférence des ministres et sur des documents de travail techniques traitant des sous-thématiques des séances plénières, tables rondes et manifestations parallèles.

VII. Participation

28. Les participants et délégués seront notamment des ministres et représentants des États membres, les communautés économiques régionales, des organismes des Nations Unies, des institutions financières panafricaines, des universités et instituts de recherche africains, des partenaires de développement et d'autres organisations intergouvernementales. Des invitations seront également adressées à d'autres organisations partenaires, à des organisations non gouvernementales et au secteur privé.

VIII. Personnes de contact

29. Pour de plus amples informations au sujet de la Conférence des ministres et de la réunion du Comité d'experts, veuillez prendre contact avec :

M ^{me} Sandra Baffoe-Bonnie, Secrétaire de la Commission, Commission économique pour l'Afrique Tél : +251 (0)11 544-3378 ou +251 (0)911 52 3267 Courriel: SBaffoe- Bonnie@uneca.org	M ^{me} Selamawit Mussie Spécialiste des politiques, Commission de l'Union africaine Tél : +251 (0)11 518-2672 Courriel: SelamawitMU@africa- union.org	M ^{me} Ndinaye Charumbira Spécialiste des politiques, Commission de l'Union africaine Tél: +251 (0)11 518-2664 Courriel: CharumbiraN@africa- union.org
--	---	--